

Légionelles dans mon immeuble : comment se protéger de la légionellose ?

La légionellose



Qu'est-ce que la légionellose ?

La légionellose est une infection pulmonaire grave causée par des bactéries (légionelles) présentes dans l'eau.

Mode de transmission :

La bactérie se transmet par voie respiratoire via l'inhalation de fines gouttelettes d'eau contaminée (douche, bain bouillonnant, etc.).



La légionellose ne se transmet pas de personne à personne.

Symptômes :

(2 à 10 jours après l'exposition)



Fièvre, toux,
fatigue



Troubles
musculaires



Troubles
digestifs



Maux de
tête

Personnes à risques :

- Personnes âgées
- Personnes atteintes de maladies respiratoires chroniques
- Diabétiques
- Personnes immunodéprimées

Que faire avant le retour à la normale ?

Ce que vous pouvez faire dans l'attente d'informations de votre bailleur/syndic :



Continuez à boire l'eau froide du robinet et à cuisiner (pas de contamination par ingestion)



Limitez l'usage des douches, évitez la brumisation et les bains bouillonnants



Nettoyez, détartrez et désinfectez la robinetterie, ou remplacez les éléments vétustes.



Pour les dispositifs médicaux d'assistance respiratoire : nettoyage et le remplissage à l'eau stérile



En cas de symptômes, consultez rapidement un médecin et mentionnez que l'eau de votre immeuble est contaminée par des légionelles.

En cas de légionellose, un diagnostic rapide et un traitement antibiotique sont nécessaires

